

**ATTESTATION D'ELECTION DE DOMICILE EN FRANCE
POUR LA FRANCISATION DES NAVIRES
(à remplir par les propriétaires, personnes physiques uniquement)**

Je, soussigné(e) : Mme Melle M.

NOM et PRENOM(S) :
Date de naissance : / / Lieu de naissance (<i>commune, département, pays</i>) :
N° de tél. ou mail :
ADRESSE ACTUELLE (<i>n°, voie, code postal, commune, pays</i>) :
PROPRIETAIRE DU (DES) NAVIRE(S) CI-APRES NOMME(S) :

certifie, au regard des dispositions reprises aux articles 219 et 219 bis du code des douanes national, pour toutes les affaires administratives ou judiciaires se rapportant à la propriété et à l'état de mon navire / de mes navires, faire ***élection de domicile**** en France à l'adresse suivante :

A remplir si la domiciliation s'effectue auprès d'une personne physique ou s'il s'agit d'une résidence secondaire	A remplir si la domiciliation s'effectue auprès d'une personne morale
NOM et PRENOM(S) : (si différent du propriétaire du navire)	NOM DE LA SOCIETE :
N° de tél. ou mail (facultatif) :	PERSONNE à CONTACTER : (chargée de réceptionner et de transmettre les courriers)
	N° de tél. ou mail (facultatif) :
ADRESSE :	ADRESSE :
CODE POSTAL :	CODE POSTAL :
COMMUNE :	COMMUNE :

«Je certifie sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des éléments apportés en vue de la délivrance de cette attestation et m'engage à signaler immédiatement à l'administration tout changement modifiant cette déclaration ».

Fait à _____, le _____

(signature)

*** L'élection de domicile consiste, dans l'hypothèse où vous résidez en France moins de six mois par an, à communiquer une adresse en France, permettant à l'administration de pouvoir vous adresser toutes les correspondances administratives relatives à la propriété de votre navire.**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre la gestion automatisée du recouvrement du droit annuel de navigation. Les destinataires des données sont les agents habilités des bureaux de douane territorialement compétents, des recettes régionales et des services centraux de la direction générale des douanes et des droits indirects.
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au bureau de douane territorialement compétent.